



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juillet 2021
Français
Original : Anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Comores

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour les Comores est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 8 520 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 29 427 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2026.

* E/ICEF/2021/23.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Au cours des cinq dernières années, les Comores ont lancé des réformes ambitieuses visant à garantir la stabilité politique et institutionnelle pour promouvoir l'état de droit et la démocratie, renforcer la cohésion sociale et consolider la paix. Des initiatives de modernisation de l'administration publique du pays ont ainsi été menées en vue d'améliorer la couverture et la qualité des services fournis à la population.

2. Les Comores comptent quatre îles : Ngazidja (Grande Comore), Ndzuani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maoré (Mayotte), cette dernière étant administrée par la France. Les enfants représentent près de la moitié (47 %) des 758 316 habitants du pays, dont 69 % vivent dans les zones rurales¹. Le taux de croissance de la population est de 2 % par an. La société comorienne est caractérisée par un fort sentiment d'identité locale, des traditions propres à chaque île et une hiérarchie sociale très marquée.

3. En tant que petit État insulaire en développement, le pays lutte contre les changements climatiques, qui ont une influence majeure sur les Comores. Le pays est exposé à une large gamme de catastrophes naturelles, toujours plus graves. Au cours des 40 dernières années, les Comores ont été touchées par 18 phénomènes météorologiques extrêmes, notamment le cyclone tropical Kenneth, dont les conséquences dévastatrices ont touché plus de 40 % de la population en 2019. Les phénomènes liés aux changements climatiques sont à l'origine de pertes considérables, à la fois sur le plan des vies humaines et sur celui de la croissance économique. Ils provoquent également des dégâts sociaux et environnementaux et fragilisent les mécanismes de résilience de la population. Les Comores occupent le 51^e rang sur 172 de la liste des pays et territoires à risque de catastrophes naturelles de l'Indice mondial des risques climatiques (classement de 2018). Le pays arrive en 59^e position en matière de capacité d'adaptation, en raison de l'insuffisance de ses capacités à s'adapter aux conséquences des changements climatiques et à les atténuer, malgré l'adoption en 2007 d'un cadre institutionnel destiné à réduire les risques de catastrophes.

4. Les revenus intérieurs représentent 11 % du produit intérieur brut (PIB) des Comores ; ce taux est largement inférieur à la marge de manœuvre potentielle du pays, estimée à 19 %². L'économie subit toujours les conséquences négatives de la réduction de l'aide publique au développement, aggravées par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Cette situation se manifeste par la diminution des envois de fonds (qui représentent près d'un quart du PIB en provenance de la diaspora comorienne), la chute des revenus des exportations, les faibles taux d'investissements étrangers et l'augmentation excessive de la dette. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences dévastatrices sur l'économie des Comores : le taux de croissance du PIB a chuté de 2,0 % en 2019 à -0,4 % en 2020. Si l'on ne tient pas compte des dons, le déficit budgétaire global s'est creusé, passant de -3,2 % du PIB en 2019 à -10,1 % du PIB en 2020³. En raison du caractère limité des ressources, du marché intérieur, des infrastructures et des services du pays, en

¹ Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2017 : thème 1 : État et structure de la population, octobre 2020.

² Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et australe (ESARO), *National Political Economy Analysis and Fiscal Space Profiles of countries in the Eastern and Southern Africa region*, Jonathan Wolsey, Case Study: Comoros – Fiscal Space Analysis, septembre 2018.

³ Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques et Programme des Nations Unies pour le développement, « Socio-economic Impact COVID-19 on conditions of life of vulnerable households in the Union of the Comoros », décembre 2020.

particulier des services d'électricité et de connectivité à l'échelle internationale, qui sont peu utilisés, il est difficile de diversifier et d'élargir l'économie nationale.

5. Malgré le ralentissement de l'économie et la croissance démographique importante, qui ont aggravé la pauvreté de la population, les Comores sont considérées depuis 2019 par la Banque mondiale comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, car le PNB par habitant du pays atteint 1 320 dollars des États-Unis. Ce changement de catégorie risque de nuire à la capacité du pays à obtenir des fonds de la part des donateurs.

6. Des progrès considérables ont été accomplis en vue d'élargir l'accès à des services sociaux de qualité, mais les possibilités qu'a la population d'y avoir recours demeurent très limitées, en particulier pour les habitants des zones rurales et les personnes les plus vulnérables. Les efforts de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ont quant à eux permis des avancées importantes : le taux de mortalité a chuté de 112 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2003 à 55,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2017⁴. Cette diminution de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est principalement liée aux résultats positifs de la lutte contre le paludisme. En effet, les Comores sont en bonne voie pour éliminer le paludisme au niveau national. Le taux de mortalité néonatale demeure toutefois élevé (24 décès pour 1 000 naissances vivantes) ; les décès néonataux représentent 48 % de l'ensemble des décès d'enfants de moins de 5 ans. L'insuffisance pondérale à la naissance, qui concerne 16,7 % des nouveau-nés⁵, est une cause majeure de la mortalité néonatale. La survie des enfants reste menacée par le caractère limité de l'accès aux soins médicaux, lié à la fois au manque d'établissements de santé en état de marche et de personnel de santé qualifié et à des difficultés en matière d'accessibilité. Le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 380 décès pour 100 000 naissances vivantes à 172 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2003 et 2012.

7. La couverture nationale de la vaccination est demeurée relativement stable au cours des dernières années : par exemple, la couverture du vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux 3 (DTC3) aux Comores est restée de 91 % de 2015 à 2019. Cependant, les données révèlent de grandes inégalités à l'échelle infranationale. Dans sept des 17 districts du pays, la couverture du vaccin DTC3 est inférieure à 80 % et, dans cinq d'entre eux, elle n'atteint pas 50 %. La majorité des enfants qui n'ont qu'un accès limité à la vaccination (62 %) vivent dans les zones urbaines et périurbaines.

8. Malgré les politiques et les efforts coordonnés visant à améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants, la situation demeure préoccupante, essentiellement en raison des pratiques alimentaires et non de la disponibilité des aliments. Un tiers des enfants comoriens présentent un retard de croissance, un quart ont une insuffisance pondérale et plus d'un dixième sont émaciés⁶. Dans les zones rurales, 32 % des enfants ont un retard de croissance, alors que ce n'est le cas que de 25 % des enfants dans les zones urbaines. En outre, 10,6 % des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids, ce qui représente l'un des taux les plus élevés de surpoids chez les enfants de moins de 5 ans de la région. La situation des enfants plus âgés et des adolescents est encore pire : 12 % des enfants âgés de 5 à 19 ans sont en surpoids. Ces chiffres élevés mettent en évidence le problème croissant que représente la présence simultanée des trois formes de malnutrition dans le pays. Seuls 12 % des enfants sont exclusivement nourris au sein pendant au moins six mois après leur

⁴ Recensement général de la population et de l'habitat de 2017 – Thème 7 : Mortalité aux Comores, décembre 2020.

⁵ Enquête démographique et de santé – enquête par grappes à indicateurs multiples de 2012, rapport final, février 2014.

⁶ *Ibid.*

naissance. La plupart des enfants âgés de 6 à 23 mois ne bénéficient pas d'une alimentation adéquate : seuls 7 % d'entre eux suivent le régime alimentaire minimal acceptable et consomment des repas suffisamment variés à une fréquence adaptée.

9. Les efforts prolongés du Gouvernement ont permis une amélioration de l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones urbaines. Néanmoins, la situation globale en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) dans les établissements de santé et les écoles reste extrêmement préoccupante. Plus de 60 % des centres de santé n'ont pas accès à l'eau, plus de 75 % ne disposent pas d'installations de lavage des mains, et plus de 49 % n'ont pas de services d'assainissement. De plus, la gestion des déchets médicaux est loin d'être satisfaisante⁷. La situation est semblable dans les écoles : environ 43 % des élèves de l'enseignement primaire n'ont aucun accès à l'eau, 81 % n'ont pas accès à des installations de lavage des mains, et 43 % n'ont pas accès à des toilettes. En outre, le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène n'est pas parvenu à se développer suffisamment vite pour faire face à la croissance de la population. L'accès à un environnement sain demeure donc un défi majeur. En 2017, environ 60 % des ménages avaient recours à des toilettes améliorées (67 % dans les zones urbaines et un peu moins de 58 % dans les zones rurales)⁸.

10. Des progrès significatifs ont été accomplis concernant la fréquentation des écoles par les enfants, grâce à une politique éducative soutenue à la fois par les autorités et par les partenaires de développement. Néanmoins, la scolarisation dans les écoles préélémentaires reste limitée (33 % en 2019) en raison d'une demande réduite et d'une tendance à préférer les établissements d'éducation informelle, par exemple les écoles coraniques traditionnelles. Les écoles manquent de professeurs qualifiés, d'infrastructures adéquates et d'installations d'assainissement. L'accès à l'éducation est caractérisé par des disparités régionales ; l'île principale, Ngazidja, présente les taux les plus faibles d'accès à l'éducation primaire. L'accès universel et inclusif à l'éducation reste donc un défi, en particulier pour les enfants handicapés : près de 37 % des personnes handicapées n'ont jamais été scolarisées⁹.

11. Malgré les efforts des autorités pour promouvoir l'égalité des genres, les filles et les femmes restent les principales victimes des inégalités et des violences liées au genre. Les traditions patriarcales confèrent aux femmes des avantages économiques dans le cadre de la structure familiale, mais il existe un déséquilibre marqué en faveur des hommes en matière de pouvoir politique, culturel, social et économique. Certaines normes sociales traditionnelles incitent au mariage des enfants et exposent les femmes et les filles à de nombreuses formes de maltraitance. Selon l'Indice de développement de genre de 2018, les Comores sont l'un des pays les plus éloignés de la parité absolue.

12. Les femmes et les enfants sont fréquemment victimes d'exclusion, de maltraitance et de violence. Les conventions sociales encouragent la perpétuation d'une culture de violence et d'abus envers les femmes et les enfants et d'impunité des auteurs. Les victimes témoignent rarement et les litiges sont fréquemment résolus par les familles en dehors du système de justice formel. Il n'existe aucune institution chargée de repérer, d'aider et de protéger les survivants de violences. Les services de prévention et de prise en charge des victimes de violences sont rares, centralisés et généralement inefficaces, en raison d'un manque de personnel qualifié, de coordination et de fonds. Les effets négatifs de cette situation sont aggravés par

⁷ UNICEF Comores, Croissant-Rouge comorien, Croix-Rouge française, *Restitution - Evaluation WASH dans les établissements de santé*, juin 2018.

⁸ RGP 2017 – Thème 2 : Ménages et habitat, octobre 2020.

⁹ RGP 2012 – Thème 12 : Situation socioéconomique des personnes handicapées, octobre 2020.

l'anxiété et le stress liés à la COVID-19 et aux mesures de lutte contre la pandémie, qui ont accru les risques pour la santé mentale des enfants.

13. Les adolescents et les jeunes (de 10 à 24 ans) représentent plus d'un tiers de la population¹⁰. S'il s'agit d'une cohorte prioritaire aux yeux du Gouvernement, en raison de son effectif, de son influence sur la cohésion sociale et de son potentiel en matière de capital humain, elle est cependant confrontée à de nombreuses difficultés. Ainsi, une étude menée par l'UNICEF en 2019 a mis en lumière plusieurs points alarmants concernant la santé sexuelle et procréative des adolescents, notamment le début précoce de la vie sexuelle, la multiplicité des partenaires sexuels, l'utilisation limitée des préservatifs ainsi que la mauvaise perception et la méconnaissance de la santé sexuelle et procréative. Ces réalités sont souvent ignorées ou masquées par la société dans son ensemble.

14. La pauvreté multidimensionnelle des enfants a considérablement diminué grâce à l'amélioration des conditions de vie au cours des dernières années. Les progrès restent cependant hétérogènes, et les inégalités entre les ménages urbains et ruraux sont flagrantes. L'analyse du chevauchement des privations multiples effectuée par l'UNICEF en 2018 a montré que plus de 50 % des enfants âgés de 0 à 4 ans sont confrontés à plusieurs privations, et que 9 % des enfants font face à des privations multiples en matière de santé, de nutrition et surtout d'hygiène. Chez les enfants âgés de 5 à 17 ans, la privation la plus prévalente était l'absence d'accès à l'information, qui concernait 63 % des enfants. Environ 45 % des enfants de cette classe d'âge étaient confrontés à des privations multiples, essentiellement dans les domaines de l'accès à l'information, de l'éducation et de l'hygiène¹¹.

15. La faiblesse des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux, notamment à la santé, à l'éducation, à l'eau et l'assainissement, à la protection de l'enfance et à la protection sociale, est l'une des principales causes de l'insuffisance de la prestation de services élémentaires de qualité et de l'accès à ces services. Les enfants vulnérables sont ceux qui souffrent le plus des conséquences négatives de la couverture restreinte des programmes de protection sociale, y compris en matière d'aide en espèces et d'assurance maladie. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 risquent de compromettre le succès rencontré par le programme national de protection sociale concernant la correction des inégalités de répartition des bienfaits de la croissance économique.

16. Les enseignements tirés du précédent programme de pays, mené de 2017 à 2021 (c'est-à-dire les enseignements tirés de l'analyse de la situation de 2019, de l'évaluation du programme de pays de 2020, des examens du programme menés conjointement avec le Gouvernement et d'autres études), mettent en évidence la nécessité de remédier à la faiblesse des indicateurs sociaux des populations vulnérables, généralement situées dans les zones rurales, et de renforcer le soutien aux efforts des autorités pour réduire les inégalités persistantes qui nuisent à la réalisation des droits de l'enfant. Les déterminants socioculturels et les pratiques familiales défavorables restent des goulots d'étranglement majeurs. Les autres enseignements tirés mettent en évidence le potentiel important du déploiement à grande échelle des innovations, de l'approfondissement des partenariats avec le secteur privé et du renforcement de la mobilisation des jeunes pour accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants. Il sera également essentiel de continuer à promouvoir des approches multisectorielles intégrées en matière de WASH, de nutrition et d'enregistrement des naissances, mais aussi de lutte contre la COVID-19.

¹⁰ RGPH 2017 – Thème 1 : État et structure de la population, octobre 2020.

¹¹ D^r Sebastian Silva-Leander, *Child Poverty Analysis Report*, avril 2019.

Priorités du programme et partenariats

17. L'objectif global du programme de pays pour la période 2022-2026 consiste à garantir que les droits des enfants à la survie, au développement, à l'éducation, à la protection, à la participation et à l'inclusion sociale soient équitablement réalisés, y compris dans les situations de crise humanitaire. La théorie du changement du programme de pays, fondée sur les priorités définies en collaboration avec les partenaires et les enseignements tirés, est la suivante : *si* la contribution de l'UNICEF parvient a) à renforcer la capacité des institutions en matière de suivi des droits des enfants, des adolescents et des femmes, b) à assurer la continuité de services sociaux élémentaires de qualité, y compris dans les situations de crise humanitaire, c) à accroître la capacité des familles, des autorités nationales et infranationales, de la société civile et des jeunes à défendre des normes socioculturelles favorables aux droits des enfants et des adolescents, d) à promouvoir des partenariats en faveur des enfants et des adolescents, principalement avec le Gouvernement, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, et e) à aider le Gouvernement à tirer parti du dividende démographique grâce à des investissements accrus en faveur de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des services WASH, *alors* les mères et les enfants et adolescents à risque ou laissés de côté auront accès à des services sociaux de qualité et adopteront des comportements permettant aux enfants et adolescents de réaliser tout leur potentiel, de contribuer à la cohésion sociale et de faire face aux chocs et aux pressions avec résilience.

18. Le programme de pays est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi qu'au Plan pour l'émergence des Comores 2020-2030 et au Plan de développement intérimaire 2020-2024, qui ont pour objectif que les Comores deviennent un pays actif sur le plan du développement social et économique durable et doté d'une économie solide, diversifiée et concurrentielle.

19. Le programme de pays respecte le Plan stratégique de l'UNICEF ainsi que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, et particulièrement les réalisations 1,3 et 4 de ce dernier, qui portent sur a) la résilience écologique, b) le renforcement du capital humain par l'amélioration des services sociaux élémentaires et c) la gouvernance et les droits fondamentaux.

20. Le programme encouragera la programmation intersectorielle, en particulier concernant la petite enfance et l'adolescence, et adoptera des approches communautaires pour maximiser les synergies entre ses composantes afin de permettre une action globale en faveur des droits des enfants. Ces efforts seront menés en coopération avec les autres organismes des Nations Unies. La décentralisation et la gouvernance seront renforcées à l'échelle locale.

21. Le programme de pays appliquera les stratégies clés de changement suivantes :

a) La programmation transformatrice en matière de genre grâce à l'adoption d'une approche tenant compte des questions de genre dans les stratégies et interventions sectorielles et le travail des partenaires d'exécution ;

b) Le renforcement des systèmes par l'intermédiaire de l'amélioration des capacités institutionnelles, techniques, technologiques et financières du Gouvernement à mettre en œuvre des programmes ;

c) L'utilisation de données à jour et d'analyses de qualité pour mettre en lumière les privations et les violations des droits des enfants et des adolescents ainsi que leurs causes, grâce au renforcement des capacités nationales de collecte de données et de gestion des systèmes de statistique et d'évaluation ;

d) La programmation de la communication pour le changement de comportement et le changement social, en particulier concernant les pratiques familiales essentielles, car cette communication est un facteur essentiel de transformation pour l'ensemble des composantes du programme ;

e) La mise en place de partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies et avec le Gouvernement français, la Banque mondiale et l'Union européenne, entre autres, afin d'améliorer la transparence budgétaire et le suivi des dépenses publiques, et d'accroître le montant des ressources affectées aux secteurs sociaux qui desservent les enfants.

Chaque enfant survit et s'épanouit

22. Le programme vise à accroître la demande et la couverture de services équitables, inclusifs et de qualité en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, de nutrition et de WASH, pour les enfants, les adolescents et les femmes, y compris dans les situations de crise humanitaire. Pour atteindre ces objectifs, il est prévu de renforcer les capacités du gouvernement à : a) concevoir des politiques, attribuer des budgets et coordonner des programmes de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et des programmes de nutrition, et fournir des services de qualité, notamment à l'échelle des îles, par l'intermédiaire des directions sanitaires régionales ; b) mettre en place des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène adéquates dans les établissements de santé et planifier, financer et promouvoir l'utilisation de toilettes améliorées, la conservation des ressources en eau et les bonnes pratiques d'hygiène, y compris en période de crise humanitaire. Le programme sera favorisé par l'amélioration de la capacité des communautés à stimuler la demande de services de santé et de nutrition essentiels, et à promouvoir les bonnes pratiques en matière de WASH.

23. L'UNICEF contribuera au renforcement du système de santé et plaidera en faveur d'une augmentation des ressources budgétaires consacrées aux soins de santé primaires afin d'assurer une couverture universelle. Avec ses partenaires, notamment la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF facilitera le déploiement à grande échelle d'interventions de santé maternelle et néonatale à forte incidence. Parmi ces interventions figurent l'ensemble essentiel de soins néonataux, les soins maternels « kangourou », le recours aux innovations et les soins maternels et néonataux communautaires. L'UNICEF soutiendra la création de centres régionaux d'excellence afin d'améliorer la qualité des soins pour les mères et les nouveau-nés, notamment à l'aide d'examen et d'audits systématiques des décès maternels et néonataux. Les programmes relatifs à la santé sexuelle et procréative des adolescents seront renforcés en vue de les rendre plus accessibles, en s'appuyant sur les interventions actuellement menées par le Ministère de la santé et par la stratégie nationale connexe de communication pour le développement.

24. Pour pérenniser les progrès réalisés en matière de vaccination, l'UNICEF collaborera avec des partenaires tels que l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Alliance GAVI) et la société civile à l'adaptation de stratégies de vaccination destinées à toucher tous les enfants, et au renforcement de la mobilisation sociale et de la demande. La priorité sera accordée aux cinq districts de l'île de Ngazidja dont la couverture de la vaccination au vaccin pentavalent est inférieure à 50 %. Des stratégies spécifiques visant les enfants qui vivent dans les zones urbaines et périurbaines seront mises en œuvre. La gestion des vaccins sera assurée afin de garantir la continuité de la vaccination, en particulier dans les situations de crise, par exemple la pandémie de COVID-19.

25. L'UNICEF soutiendra le plan national multisectoriel de nutrition des Comores et sa stratégie consistant à intégrer à des services de soins médicaux de qualité des

interventions de nutrition pour prévenir et traiter toutes les formes de malnutrition. La priorité sera accordée à la prévention de la dénutrition, des carences en micronutriments et du surpoids tout au long de la vie (pendant la petite enfance, pendant la phase intermédiaire de l'enfance et l'adolescence, et chez les femmes). Les actions multisectorielles seront renforcées afin de défendre l'intégration d'interventions de développement de la petite enfance dans les services de santé et de nutrition, et de promouvoir des stratégies d'amélioration du régime alimentaire des nourrissons et des jeunes enfants et de prévention de toutes les formes de malnutrition au sein des communautés. En tant qu'organisme co-chef de file pour la nutrition, l'UNICEF soutiendra le mouvement Renforcer la nutrition, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMS, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la société civile, en accordant la priorité à la réduction des entraves à la coordination et au renforcement des systèmes de collecte de données.

26. Les interventions WASH se concentreront sur les centres de santé et les écoles, qui constituent des points d'entrée pour les interventions intégrées à assise communautaire ; elles mettront en avant la gestion de l'hygiène menstruelle et favoriseront le déploiement à plus grande échelle de la communication relative aux toilettes ainsi que leur promotion. En partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF, en sa qualité d'organisme chef de file, participera à la révision des cadres législatifs et des normes techniques. Il apportera également son appui à la coordination et au suivi des sources d'eau et de leur gestion.

Chaque enfant apprend

27. Le programme vise à garantir que les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans puissent avoir davantage recours à des services d'éducation inclusifs, équitables, de qualité et tenant compte des questions de genre. Plusieurs méthodes seront adoptées à cette fin : l'amélioration de la capacité du Ministère de l'éducation nationale à diriger et à gérer le secteur de l'éducation ; l'acquisition par les enseignants des compétences et des ressources nécessaires à l'application d'une approche pédagogique centrée sur les enfants ; le renforcement des conseils d'école en vue de créer un environnement d'apprentissage et d'enseignement résilient, sûr et tenant compte des questions de genre (en particulier en matière d'infrastructures WASH) ; le soutien aux communautés, aux médias et aux conseils d'école en vue de la promotion de la scolarisation et de l'assiduité scolaire des enfants, y compris des enfants handicapés.

28. En partenariat avec les autres acteurs qui soutiennent le Gouvernement dans le secteur de l'éducation, notamment l'AFD, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les organisations de la société civile, l'UNICEF continuera de jouer un rôle crucial dans la coordination du secteur afin de réduire les goulots d'étranglement et d'améliorer la réalisation d'actions concertées conformes au plan des Comores pour le secteur de l'éducation.

29. L'UNICEF poursuivra ses efforts stratégiques pour augmenter progressivement les ambitions du programme de développement de la petite enfance par l'intermédiaire de l'éducation préscolaire, qui représente l'une des stratégies prioritaires du Gouvernement pour garantir l'accès des enfants à l'école élémentaire. L'UNICEF soutiendra donc l'amélioration de l'environnement physique et pédagogique des écoles préélémentaires. Pour maximiser les interventions en faveur des jeunes enfants, l'UNICEF favorisera la conception d'actions globales, en rappelant l'importance des mille premiers jours de la vie, de la vaccination et d'une nutrition appropriée, qui contribuent à l'efficacité de l'apprentissage précoce.

30. L'UNICEF poursuivra ses efforts de renforcement des capacités pédagogiques des enseignants et des superviseurs du secteur public afin de garantir une éducation primaire de qualité pour l'ensemble des filles et des garçons, y compris les enfants handicapés et vivant dans des situations d'urgence. Le soutien fourni consistera en un renforcement de la capacité des enseignants et des encadreurs pédagogiques à adopter des approches centrées sur les enfants, une amélioration de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage ainsi que la mise en place d'un système d'éducation résilient. L'UNICEF encouragera la formation des enseignants d'école primaire aux approches centrées sur les enfants.

31. Les conseils d'école seront dotés des compétences nécessaires pour garantir l'existence d'un environnement d'enseignement et d'apprentissage résilient, sûr et tenant compte des questions de genre dans les écoles. Les acteurs communautaires, les médias et les comités scolaires seront formés et pourvus des moyens nécessaires pour sensibiliser les parents aux avantages et à la nécessité de scolariser leurs enfants et de les laisser à l'école.

32. L'éducation à distance au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication, fondée sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, améliorera la continuité des services d'éducation. L'UNICEF favorisera la mise aux normes des services WASH dans les écoles publiques, y compris pendant les crises, et aidera le Gouvernement à inclure des indicateurs relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement.

Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation

33. Le programme vise à garantir que les filles, les garçons, leurs parents et leurs communautés, en particulier les plus défavorisés, disposent de services accessibles de prise en charge des enfants victimes de violences et adoptent des comportements qui favorisent la création d'un environnement protecteur pour les enfants et les adolescents, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. Plusieurs méthodes seront adoptées en vue de réaliser le programme : le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de conception, de coordination et de direction des politiques et programmes de protection sociale et de protection de l'enfance, l'amélioration des capacités des autorités et des organisations de la société civile à assurer une prise en charge complète, et l'augmentation des connaissances et de la capacité des parents et des responsables communautaires à adopter des comportements favorables à la protection des enfants et des adolescents, en particulier des filles, et à la promotion des droits de l'enfant.

34. L'UNICEF continuera à plaider en faveur d'une amélioration du cadre juridique relatif à la protection des enfants et des adolescents. Par l'intermédiaire d'une coopération sud-sud entre les universités de Madagascar et des Comores, l'UNICEF favorisera la mise en place d'un programme de formation des travailleurs sociaux. L'UNICEF apportera également son soutien à la formation des organes de police et de gendarmerie chargés de la protection de l'enfance. L'entité régionale de police chargée de la protection de l'enfance a été dissoute en 2018 ; l'UNICEF continuera à plaider pour la restructuration et l'organisation de directions régionales chargées de superviser la protection des enfants et des adolescents. L'UNICEF poursuivra par ailleurs son appui au renforcement des capacités des autorités en matière de suivi systématique et d'analyse des données, au moyen de la base de données sur la protection mise en service en 2019. Une base de données portant sur la violence sera également créée afin de fournir des données administratives de qualité en temps réel. Enfin, l'UNICEF encouragera la modernisation du système d'enregistrement des naissances pour garantir l'application du droit de chaque enfant à une identité juridique.

35. L'UNICEF soutiendra le déploiement à grande échelle de soins complets de qualité dans les domaines médical, juridique et psychologique par l'intermédiaire de services d'assistance téléphonique et d'émissions radiophoniques fondées sur les échanges avec les auditeurs. Un appui sera également apporté en faveur de la réintégration sociale et économique des enfants, des adolescents et des femmes victimes de violence, en particulier des plus vulnérables d'entre eux. Dans les situations d'urgence, y compris les pandémies, comme celle de COVID-19, l'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et ses autres partenaires pour s'assurer que les réseaux de soutien psychosocial et de protection de l'enfance restent fonctionnels et capables de répondre aux besoins, notamment en ce qui concerne les mesures d'atténuation de la violence tenant compte des questions de genre.

36. L'UNICEF plaidera en faveur de la création de plateformes numériques et d'autres plateformes innovantes, y compris par l'utilisation des réseaux sociaux, en vue de promouvoir une mobilisation et une participation accrues des adolescents et des jeunes à la vie communautaire, ce qui les aidera à contribuer à des changements sociaux positifs et à la cohésion. L'UNICEF continuera à renforcer les compétences de la vie courante des adolescents et des jeunes, et à accroître leur accès aux services, dans les établissements scolaires mais aussi dans les contextes informels. Un soutien permanent sera accordé à la mise en œuvre de la stratégie de communication pour le développement, qui vise à rejeter les pratiques violentes qui nuisent aux enfants et aux adolescents, à promouvoir les services de prise en charge des enfants concernés et à mettre en place des normes sociales positives qui encouragent la protection des enfants et des adolescents contre toutes les formes de violence et d'exploitation.

Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie

37. Le programme vise à garantir qu'un plus grand nombre d'enfants et de familles bénéficient des interventions en matière de politique sociale visant à réduire la pauvreté et à renforcer la résilience. Il emploiera plusieurs méthodes à cette fin : a) il aidera le Gouvernement à mesurer la pauvreté des enfants et à en assurer le suivi ; b) il renforcera la capacité du Gouvernement et des institutions à mobiliser des ressources et à les investir en faveur des secteurs liés au capital humain ; c) il augmentera les capacités du Gouvernement en matière de conception, de coordination, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes de protection sociale réactive aux chocs.

38. L'UNICEF soutiendra la production et l'utilisation de données probantes relatives à la pauvreté des enfants pour orienter la conception de politiques, de plans et de budgets relatifs au secteur social par le Gouvernement. Ce dernier bénéficiera par ailleurs d'un appui en vue de mobiliser, de répartir équitablement et d'utiliser efficacement les ressources publiques pour améliorer le bien-être des enfants et des adolescents. L'UNICEF aidera les organisations de la société civile, notamment les organisations dirigées par des jeunes et par des femmes, à mesurer les dépenses sociales et à en assurer le suivi dans l'objectif de créer une culture de redevabilité. En collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organismes du système des Nations Unies, l'UNICEF contribuera à la réduction des inégalités entre les enfants en favorisant l'élaboration de politiques et de budgets socioéconomiques visant à accroître l'égalité entre les zones géographiques, les genres, les programmes et les populations en matière d'accès aux services élémentaires, y compris à la protection sociale. L'UNICEF participera également à la mise en place d'un système de protection sociale bien coordonné afin de couvrir les besoins élémentaires des ménages en situation d'extrême pauvreté et de les protéger en cas de crise.

Efficacité du programme

39. Le programme sera coordonné, géré et soutenu efficacement afin d'accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants, dans le respect des normes et standards de qualité de l'UNICEF et conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement 2022-2026. Des approches intersectorielles seront mises en œuvre pour provoquer des synergies entre les composantes du programme, ce qui permettra de renforcer l'accès à des services sociaux de qualité et de promouvoir la résilience des communautés. L'efficacité du programme sera assurée par le renforcement d'approches transversales, portant notamment sur le développement des adolescents, le secteur WASH, la communication pour le développement, le développement de la petite enfance, la résilience aux changements climatiques, l'innovation, la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, ou encore la prise en compte des questions liées au genre. Le programme accentuera la communication et le plaidoyer fondés sur des données probantes, qui feront de l'UNICEF un défenseur de premier plan des droits de l'enfant. Un soutien sera fourni aux études, aux recherches et aux évaluations, y compris à celles centrées sur des innovations, et leurs résultats seront largement diffusés. Des efforts spécifiques seront accomplis en vue d'accroître l'utilisation des technologies numériques et liées à Internet.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition (dont WASH)	3 053	14 566	17 619
Éducation de base (dont WASH)	1 439	13 426	14 865
Protection de l'enfance	977	231	1 208
Politique sociale	1 125	289	1 414
Efficacité du programme	1 926	915	2 841
Total	8 520	29 427	37 947

Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent document résume les contributions de l'UNICEF aux plans nationaux et constitue le principal outil de reddition de comptes au Conseil d'administration, utilisé pour déterminer si les résultats obtenus correspondent aux ressources affectées au programme. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme, les politiques et les procédures opérationnelles de l'organisation.

41. Le programme contribuera à la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies et favorisera l'adoption de l'approche « Unis dans l'action ». L'UNICEF codirigera le groupe de résultats 3 (renforcement du capital humain) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec ses homologues nationaux et contribuera au travail des groupes thématiques de l'équipe de pays des Nations Unies. Parmi ces groupes figurent le groupe de travail sur les situations d'urgence, le groupe de mobilisation des ressources, le groupe de travail sur le genre et les droits fondamentaux, le groupe chargé des communications et le comité de suivi et d'évaluation.

42. Le programme renforcera les capacités des partenaires d'exécution dans différents domaines, notamment le cadre de l'approche harmonisée des transferts d'espèces, le suivi et l'évaluation, la gestion axée sur les résultats ou encore la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'UNICEF veillera au bon fonctionnement d'un système de suivi tenant compte des risques, centré sur les risques repérés par l'outil de détection des risques relatifs à la gouvernance des entreprises et de vérification de la conformité. En consultation avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF adaptera le contenu et l'approche du programme en fonction des besoins pour réagir efficacement aux urgences.

43. Si l'UNICEF a réussi à obtenir des ressources complémentaires importantes au cours des dernières années, les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 risquent cependant de faire obstacle à la mobilisation de ressources en faveur du programme de pays. L'UNICEF continuera à appliquer sa stratégie de mobilisation de ressources fondée sur des données probantes.

Suivi et évaluation

44. Le suivi et l'évaluation du programme seront effectués conformément au plan d'évaluation chiffré, qui sera intégré dans les plans annuels de recherche, de suivi de l'incidence et d'évaluation. L'UNICEF soutiendra les efforts nationaux et sectoriels de collecte de données, notamment les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la pauvreté, à la fois au début du cycle du programme et vers sa fin, pour déterminer un niveau de référence de la situation des enfants et mesurer les progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants les plus défavorisés.

45. Avec le soutien de l'UNICEF, le Commissariat général au Plan coordonnera le suivi et l'évaluation du programme de pays pour la période 2022-2026 dans le cadre du processus de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement. L'UNICEF participera au processus national d'examen annuel et à mi-parcours des programmes et projets.

46. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les membres du Parlement, le milieu universitaire et les organisations de la société civile seront renforcés afin d'améliorer la production de données probantes et la gestion des connaissances au sujet des droits de l'enfant et des problèmes émergents, de promouvoir l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, mais aussi d'encourager la mobilisation sociale et la participation, en particulier celles des adolescents et des jeunes. Des téléphones portables, tels que ceux utilisés dans le cadre de l'outil U-Report, et des plateformes en ligne seront conçus pour échanger avec les adolescents et les jeunes, et recueillir en temps réel leurs avis et leurs impressions au sujet des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre les Comores et l'UNICEF, 2022-2026

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 50</p> <p>Objectifs de développement durable correspondants : objectifs 2 à 6, 8, 10, 16 et 17</p> <p>Priorités nationales : Plan pour l'émergence des Comores : pilier 4 et catalyseurs 1, 2 et 3</p> <p>Plan de développement intérimaire 2020-2024 : objectifs 1 à 5</p>
<p>Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>D'ici à 2026, l'État, les acteurs non étatiques et la population des Comores, en particulier les personnes les plus vulnérables, ont accru leur résilience face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux crises, et peuvent assurer la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services qui leur sont associés dans un contexte favorisant les logements durables à faible empreinte environnementale.</p> <p>D'ici à 2026, la population des Comores, en particulier les personnes les plus vulnérables, bénéficie du dividende démographique et a davantage recours à des services inclusifs, équitables, durables, de qualité et tenant compte des questions de genre en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale et de prise en charge des victimes de violences.</p> <p>D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, plus efficaces et plus résilientes, rendent davantage de comptes et renforcent la participation des citoyens à la vie publique, la cohésion sociale, les droits fondamentaux, l'égalité des genres et la démocratie.</p>
<p>Groupe d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF : 1 à 5</p>

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à la fin de l'année 2026, les femmes, les enfants (filles et garçons) et les communautés, en particulier les personnes les plus défavorisées, ont	<p>Pourcentage de jeunes enfants qui bénéficient d'une supplémentation en vitamine A deux fois par an</p> <p>NR : 78 % NC : 100 %</p>	<p>Système d'information systématique (Logiciel d'information sur la santé des districts, version 2)</p>	<p>Le Gouvernement national est mieux à même de concevoir des politiques, stratégies, normes, standards et budgets équitables pour des programmes de santé de la mère, du nouveau-né et de</p>	<p>Ministère de la santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre</p>	3 053	14 566	17 619

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
recours à des services de qualité, équitables, inclusifs, promotionnels, préventifs et curatifs de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, de nutrition, ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), et adoptent des comportements propices à la survie et au développement des enfants, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Pourcentage de naissances qui ont lieu dans des établissements de santé NR : 76 % NC : 90 %	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)	l'enfant et de nutrition, et à en assurer le suivi. Les directions régionales de la santé de chaque île disposent de capacités accrues de planification, de coordination et de gestion de la prestation de services de nutrition et de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant par les hôpitaux, les centres de santé de district, les agents de santé communautaires et les structures des organisations de la société civile.	Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau Banque mondiale Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)			
	Pourcentage de nourrissons survivants qui ont reçu : a) la première dose, et b) les trois doses de vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (DTC) NR : 78 % NC : 90 %	MICS	Les prestataires de service des établissements de santé disposent d'infrastructures WASH conformes aux normes nationales et internationales et ont une capacité accrue à fournir des services de qualité.	Agence française de développement (AFD) Organisation mondiale de la Santé (OMS)			
	Pourcentage de districts dans lesquels au moins 80 % des enfants âgés de 0 à 11 mois ont reçu trois doses de vaccin pentavalent/DTC NR : 59 % NC : 100 %	MICS	Le Gouvernement et ses partenaires disposent d'une capacité accrue à concevoir des stratégies, répartir les budgets, fournir un soutien technique et promouvoir l'utilisation de toilettes améliorées, la conservation des ressources en eau et les bonnes pratiques d'hygiène.	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Alliance GAVI) Agence japonaise de coopération internationale (JICA)			
	Pourcentage de nourrissons âgés de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein NR : 12 % NC : 40 %	MICS	Les parties prenantes sont capables d'encourager l'utilisation des pratiques essentielles en matière de santé, de nutrition, de WASH, et d'inciter les communautés à participer.	Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances (MAEECHA,			

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
				organisation de la société civile)			
2. D'ici à la fin de l'année 2026, les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans ont davantage recours à des services d'éducation inclusifs, équitables, de qualité et tenant compte des questions de genre, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire NR : 67 % NC : 85 %	MICS	Le Gouvernement dispose des capacités requises pour gérer de manière adéquate le secteur de l'éducation.	Ministère de l'éducation AFD	1 439	13 426	14 865
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR : 33 % NC : 40 %	Système d'information de gestion du secteur	Les enseignants ont les compétences et les ressources nécessaires pour adopter une approche pédagogique centrée sur les enfants. Les conseils d'école garantissent un environnement d'enseignement et d'apprentissage résilient, sûr et sensible aux questions de genre, en particulier en ce qui concerne les infrastructures WASH. Les acteurs communautaires, les médias et les conseils d'école disposent des connaissances, des moyens et des outils requis pour inciter les parents à laisser les enfants et les adolescents, même handicapés, à l'école.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) Dubai Cares Coopération française MAEECHA (organisation de la société civile) Comité national français pour l'UNICEF Fondation Soprano			
3. D'ici à la fin de l'année 2026, les filles, les garçons, leurs parents et leurs communautés, en particulier les plus défavorisés, utilisent davantage les services	Pourcentage de filles et de garçons âgés de 15 à 17 ans ayant subi des violences sexuelles qui ont cherché de l'aide auprès d'un professionnel NR : 57 % NC : 100 %	MICS	Le Gouvernement dispose de meilleures capacités techniques et opérationnelles de conception, de coordination et de direction de politiques et de programmes en matière de protection de l'enfance.	Ministère de la santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre	977	231	1 208

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
de prévention et de prise en charge pour les enfants victimes de violences et adoptent des comportements qui favorisent la création d'un environnement protecteur pour les enfants, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil NR : 87 % NC : 95 %	MICS Enquête démographique et de santé	Le Gouvernement et les organisations de la société civile disposent de capacités techniques et technologiques plus importantes permettant une prise en charge complète. Les adolescents, leurs parents et les responsables communautaires disposent de connaissances et de capacités accrues qui les poussent à adopter des comportements favorables à la protection de l'enfance et à la promotion des droits des enfants.	Ministère de la justice Ministère de l'intérieur Banque mondiale FNUAP PNUD AFD Agence coréenne de coopération internationale HIFADHUI (organisation de la société civile)			
4. D'ici à la fin de l'année 2026, un plus grand nombre d'enfants et de familles bénéficient des interventions de protection sociale visant à réduire la pauvreté et à renforcer la résilience.	Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire ou multidimensionnelle NR : 144 304 (pauvreté monétaire) / 207 800 (pauvreté multidimensionnelle) NC : 72 152 (pauvreté monétaire) / 103 590 (pauvreté multidimensionnelle)	Rapport sur la pauvreté des enfants	Le Gouvernement dispose d'une capacité accrue à mesurer la pauvreté des enfants, à en assurer le suivi et à utiliser les données probantes obtenues pour élaborer des politiques, des plans et des budgets nationaux, locaux et sectoriels afin d'accroître le bien-être des enfants. Le Gouvernement national et les institutions locales disposent d'une capacité accrue à mobiliser, répartir équitablement et utiliser efficacement les ressources nationales et extérieures en faveur d'investissements destinés à renforcer le capital humain.	Ministère de la santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) Partenaires techniques et financiers	1 125	289	1 414
	Nombre de filles et de garçons bénéficiant de transferts en espèces par l'intermédiaire de programmes soutenus par l'UNICEF, y compris dans les situations d'urgence humanitaire NR : 1 980 NC : 3 000	Registre social unique national	Le Gouvernement dispose de meilleures capacités techniques et opérationnelles de conception, de				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			coordination, de mise en œuvre et de suivi de politiques et de programmes de protection sociale réactive aux chocs.				
5. Les programmes de l'UNICEF sont bien coordonnés, correctement gérés et présentent de bonnes performances grâce à des synergies intersectorielles et des innovations, et sont largement reconnus et convenablement financés.	<p>Nombre d'institutions nationales de défense des droits fondamentaux soutenues par l'UNICEF qui assurent un suivi de qualité des droits des enfants (échelle de 1 à 4)</p> <p>NR : 1 NC : 3</p> <p>Des données sociales et comportementales sont utilisées pour concevoir les stratégies de communication pour le changement des comportements sociaux (stratégies indépendantes ou incluses dans les stratégies sectorielles) relatives aux priorités de communication pour le changement des comportements sociaux et en assurer le suivi.</p> <p>NR : Utilisation insuffisante NC : Utilisation systématique</p>	Données administratives du pays		<p>Commissariat général au Plan INSEED</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Parlement de l'Union des Comores</p>	1 926	915	2 841
Montant total des ressources					8 520	29 427	37 947